

Chlordécone aux Antilles : une proposition de loi pour créer un régime d'indemnisation des victimes

© PackShot

Le député Olivier Serva (Guadeloupe, LREM) a présenté le 11 juillet à l'Assemblée nationale une proposition de loi⁽¹⁾ tendant à la création d'un régime d'indemnisation des [victimes du chlordécone](#) en Guadeloupe et en [Martinique](#).

La proposition, de onze articles, *"a pour objet de reconnaître l'ensemble des responsabilités qui entourent le scandale du chlordécone et de réparer les conséquences sanitaires et environnementales de celui-ci"*. Elle vise ainsi à créer un dispositif de réparation s'inspirant de ceux élaborés pour l'exposition à l'amiante ou pour la contamination par le VIH via une transfusion sanguine.

Le chlordécone est un insecticide qui avait été interdit aux Etats-Unis en 1977 suite à l'observation d'une importante pollution et d'effets toxiques. En Guadeloupe et en Martinique, il a continué à être utilisé à partir de 1981 pour lutter contre le charançon du bananier. Le pesticide a fini par être interdit en 1993 aux Antilles. Parmi les conséquences liées à son usage : des risques de cancer de la prostate, une diminution de la durée de gestation, des effets sur le [développement cognitif et moteur des enfants](#) et la [contamination des produits](#) de la mer et d'eau douce.

L'étude de la proposition a été renvoyée à la commission des affaires sociales. En mai 2017, des députés avaient déjà déposé une [proposition de loi similaire](#).

Fanny Rousset